

CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

PL 7480 sur l'euthanasie Auteure : Françoise Hetto-Gaasch

Date de dépôt : 11.02.2021



MOTION

La Chambre des Député(e)s,

- Sachant que les soins palliatifs, l'euthanasie et l'assistance au suicide ont été introduits dans la législation luxembourgeoise par deux lois du 16 mars 2009 ;
- Estimant que la finalité de tous ces textes est d'offrir à des personnes atteintes d'une maladie incurable accompagnée de souffrances physiques ou psychiques insupportables, une fin de vie en dignité ;
- Sachant qu'aucun médecin n'est tenu de pratiquer une euthanasie ou une assistance au suicide ;
- Constatant que le sujet « fin de vie » est toujours un tabou dans notre société ;
- Considérant que les médecins accompagnant des personnes en fin de vie déplorent un manque de communication entre les acteurs médicaux et constatent que le principe du « advance care planning » est malheureusement loin d'être coutumier ;
- Estimant que l'entretien du médecin accompagnant avec le patient devrait être valorisé en tant qu'acte médical afin de pouvoir planifier une fin de vie en dignité;
- Constatant qu'un véritable réseau des soins palliatifs avec, comme acteurs principaux les médecins généralistes, les réseaux de soins, les oncologues et les médecins spécialisés en soins palliatifs constituerait une véritable plus-value pour les patients en fin de vie.

Invite le Gouvernement,

- A œuvrer afin de garantir que la volonté du patient soit respectée, notamment en incitant les médecins qui refusent de pratiquer une euthanasie ou une assistance au suicide à orienter le patient concerné vers un médecin disposé à réaliser le cas échéant une euthanasie ou une assistance au suicide ;
- A organiser une journée nationale « fin de vie » afin de mieux informer la population sur ce sujet sensible et tabouisé ;
 - Sur ce sujet sensible et tabouise;

 A insérer l'« advance care planning» ainsi que l'entretien avec les patients en fin de vie en vue d'une dans la nomenclature des actes;



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

- A prévoir le volet « fin de vie » dans le cadre des études spécialisées en médecine offertes à l'Université du Luxembourg notamment en y insérant le volet de l'entretien psychosocial ainsi que des stages dans le domaine des soins palliatifs pour les étudiants en médecine générale ;
- A organiser une table ronde avec tous les acteurs concernés afin de créer un réseau institutionalisé et efficace des soins nécessaires pour les patients en fin de vie.

a. Wirder

Hansen Harline